

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Modification de l'emprise d'exploitation et de remise en état de la carrière sise sur le territoire des communes de RONCOURT, SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE et MARANGE-SILVANGE, et autorisée par l'arrêté préfectoral n°2010-DLP/BUPE-47 du 15 février 2010 et par un arrêté préfectoral complémentaire du 12 mai 2014 pour la mise en place d'une unité de lavage.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1° c)	Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- abandon de plusieurs parcelles jamais exploitées (1,8 ha) ;
- ajout de plusieurs parcelles actuellement enclavées dans le périmètre de la carrière autorisée (0,98 ha) et ajout d'une partie de parcelle (0,9 ha) à l'Est pour exploiter notamment la pierre de taille ; la surface totale sollicitée étant inférieure à 25 ha ;
- reprofilage, remodelage et réaménagement du plan de remise en état ;
- remblayage avec des déchets inertes à hauteur de 600 000 t/an au lieu de 400 000 t/an actuellement autorisées, ce qui conduit à augmenter la cote de remise en état.

Pièce 1 : liste des parcelles

4.2 Objectifs du projet

* Rationaliser l'exploitation :

- en intégrant dans l'emprise du projet des parcelles enclavées au sein des parcelles déjà autorisées et d'une partie de parcelle actuellement non autorisée présente en limite Est immédiate du site et en continuité directe d'un secteur concerné par l'exploitation de la pierre de Jaumont ;
- en substituant des parcelles : pour une surface équivalente aux parcelles intégrées, abandon de parcelles, actuellement autorisées en limite du site mais inexploitable par leur configuration en « touches de piano ».

* Augmenter le volume d'apport de matériaux extérieurs inertes, destinés au remblaiement partiel du site, suite à l'arrêt des activités locales de sidérurgie et à une réorientation des issues des déchets inertes depuis le Luxembourg.

* Mettre l'emprise du talus central en harmonie avec le restant du site et intégrer les volumes supplémentaires de matériaux inertes extérieurs au niveau du projet de réaménagement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet, objet de la présente demande, est une demande de modification de l'emprise d'exploitation et de remise en état. Aucune phase de travaux (au sens de cette rubrique) n'est prévue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Intégration et substitution de parcelles :

- Intégration de parcelles enclavées dans le périmètre d'exploitation : surface totale de 9 788 m² ;
- Intégration d'une partie de parcelle (9000 m²) en extension à l'Est du site ;
- Abandon de parcelles (surface totale de 18 429 m²).

Modification des apports de matériaux extérieurs :

- Augmentation du volume d'apport de matériaux extérieurs inertes de 400 000 à 600 000 t/an ;
 - soit un volume global de matériaux entrants pendant les 23 années restantes autorisées de 8 625 000 m³ ;
 - soit une augmentation du volume total autorisé de 2 875 000 m³.
- Pas de modification de la nature des matériaux ni des modalités d'apports et de gestion.

Remodelage du talus central et modification de la remise en état :

- Augmentation de la cote de remise en état ;
- Remodelage du talus central et du secteur sud-ouest du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les parcelles enclavées feront l'objet d'un défrichement.

A notre connaissance, le projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces des parcelles enclavées à intégrer dans le périmètre d'exploitation	+ 9 788 m ²
Surface de la parcelle 20 (en partie) à intégrer (relative au banc de pierre de taille)	+ 9 000 m ²
Surface des parcelles abandonnées	- 18 429 m ²
Volume d'apport de matériaux extérieurs inertes	600 000 t/an (au lieu de 400 000 t/an)
Rehaussement de la cote de remise en état du site	+ 10 m en moyenne

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes de : Roncourt, Saint-Privat la Montagne, Marange-Silvange (57)

Plan de localisation en annexe 2
Liste des parcelles cadastrales en pièce 1

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 0 3' 4 2" 06 Lat. 4 9° 1 1' 5 3" 52

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société VAGLIO SAS exploite et valorise, sur le territoire des communes de Roncourt, Saint-Privat-la-Montagne et Marange-Silvange (Moselle), une carrière de matériaux calcaires et des installations de traitement.

Ses activités sont actuellement réglementées par l'arrêté préfectoral n° 2010-DLP/BUPE-47 du 15 février 2010 pour une durée de 30 ans et par un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires en date du 12 mai 2014 pour la mise en place d'une unité de lavage.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la carrière et de l'extension Est (parcelle 20) est localisé au sein de : - la ZNIEFF de type I - Carrières de Jaumont à Roncourt - la ZNIEFF de type II - Forêt de Moyeuivre et Coteaux
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Roncourt est couverte par un Plan de Prévention des Risques Miniers approuvé le 31 mars 2005 et révisé le 8 mars 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification d'emprise du périmètre d'exploitation consiste en un abandon de parcelles (1,8 ha) qui compense une intégration de parcelles enclavées (0,98 ha) et d'une partie de parcelle en bordure Est du site (0,9 ha). Les volumes extraits resteront équivalents aux volumes autorisés. Aucun impact supplémentaire n'est attendu.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles enclavées intégrées (0,98 ha) à défricher, se trouvent en configuration de déconnexion du boisement de Marange-Silvange. La partie de parcelle 20 à intégrer à l'Est du site ne nécessitera pas de défrichement (zone de coupe forestière).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification d'emprise du périmètre d'exploitation consiste en un abandon de parcelles boisées (1,8 ha) qui compense une intégration de parcelles enclavées boisées (0,98 ha) et d'une partie de parcelle en bordure Est du site non boisée (0,9 ha). Le projet n'engendre pas de consommation supplémentaire d'espaces naturels forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension Est (parcelle 20) est localisée dans la zone jaune (mouvements résiduels, communes significativement concernées et communes très contraintes : constructions autorisées sous réserve de prescriptions) du PPRM, comme une grande partie de la carrière actuellement autorisée. Les précautions prises dans le cadre de l'exploitation actuelle resteront inchangées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires engendrés par l'exploitation de la carrière sont liés aux émissions de bruit et de poussières. La modification de l'exploitation n'engendrant pas d'augmentation de volume extrait et l'extension Est étant localisée à une distance de plus de 1km des premières habitations, aucun impact supplémentaire n'est attendu.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes extraits n'étant pas modifiés, la modification n'entraîne pas d'augmentation du nombre de camions sortant du site. L'augmentation de l'apport de matériaux inertes (400 000 t/an -> 600 000 t/an) générera un trafic supplémentaire estimé à une trentaine de camions par jour. La procédure de contre-voilage (apport de matériaux / évacuation de granulats) permet de diviser les rotations par 2 (soit 15 camions par jour).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La modification de l'exploitation n'engendrant pas d'augmentation de volume extrait et l'extension Est étant localisée à une distance de plus de 1km des premières habitations, aucun impact supplémentaire n'est attendu. L'exploitation actuellement autorisée fait l'objet de campagnes de mesures de bruit annuelles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'article 27.5 de l'arrêté préfectoral n°2010-DLP/BUPE-47 du 15 février 2010 impose une distance minimale entre la zone de mise en œuvre des explosifs et les habitations les plus proches d'au moins 450 m. Titanobel effectue les contrôles conformément à l'art. 27.5 de l'AP. La pierre de taille exploitée au droit de l'extension Est (parcelle 20) n'est pas concernée par ce type d'extraction.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation est menée en dent creuse ce qui limite la dispersion massive des poussières non rabattues. Les boisements présents au Sud-est de l'extension (parcelle 20) fixent une bonne partie des poussières non rabattues propagées par les vents dominants. Des campagnes de mesures de poussières sont effectuées annuellement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides engendrés dans le cadre de cette modification sont les eaux pluviales. La surface totale des nouvelles parcelles abandonnées compensant celle des parcelles à intégrer, le volume de ces rejets ne s'en trouve pas modifié. Leur localisation, répartie au sein de la carrière actuelle, permet d'intégrer la gestion de ce volume dans le dispositif de collecte actuel (infiltration directe ou au droit des bassins d'infiltration).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pourcentage de stériles réellement constaté au cours de l'exploitation actuelle, dans le gisement (20%) est supérieur à celui initialement estimé (10%) Cette ré-estimation a été prise en compte dans le réaménagement final (cf. Étude paysagère en pièce 2).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la cote de remise en état et le remodelage du talus central et du secteur sud-ouest du site grâce à l'intégration des parcelles enclavées actuellement non autorisées peut être de nature à générer un impact paysager. Deux études paysagères complémentaires ont été réalisées pour évaluer cet impact (pièces 2 et 3). Aucune zone de perception supplémentaire ne sera créée par ces modifications.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie de parcelle constituant l'extension Est du site est située en zone Nbm (zone naturelle dans laquelle l'exploitation des carrières est autorisée) comme l'ensemble de la carrière actuellement autorisée. Elle n'est concernée par aucune servitude. L'extension demandée n'entraîne pas d'impact supplémentaire sur l'usage des sols du point de vue des documents d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance et après consultation des sites internet des services de l'Etat, aucun projet existant ou approuvé, situé sur les communes de Roncourt, Saint Privat la Montagne et Marange, n'est recensé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La modification, objet de la présente demande, intègre une augmentation du volume d'apport de matériaux extérieurs inertes, destinés au remblaiement partiel du site suite à l'arrêt des activités locales de sidérurgie et à une réorientation des issues des déchets inertes depuis le Luxembourg.

Cette augmentation (passage de 400 000 t/an à 600 000 t/an) induira une augmentation du trafic transfrontalier qui peut être évaluée à une trentaine de camions par jour au maximum (si pas de procédure de contre-voyage).

(cf. § 6.1 Nuisances)

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. pièce 5

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de modification, intégrant une substitution de parcelles, un reprofilage du talus et une rehausse de la cote de remise en état, n'engendrera pas d'impact supplémentaire par rapport au projet actuel autorisé.

L'exploitation actuellement autorisée ayant fait l'objet d'une étude d'impact, disposant d'un suivi régulier sur les impacts recensés, bruit, poussières et vibrations et le projet de modification ayant fait l'objet d'une étude paysagère.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pièce n°1 - Liste des parcelles concernées par la modification (rattachée au point 4.6) Pièce n°2 - Étude paysagère ENCEM - août 2017 (rattachée à l'annexe obligatoire 3 et aux points 6.1 et 6.4) Pièce n°3 - Étude paysagère Agence Paysage Ingénierie Conseils - décembre 2017 (rattachée à l'annexe obligatoire 3 et aux points 6.1 et 6.4) Pièce n°4 - Mesures Pièce n°5 - Analyse de la conformité à l'arrêté préfectoral actuel Pièce n°6 - Etude GEOLITHE - octobre 2017 (rattachée à la pièce n°4) Pièce n°7 - Plans de phasage Pièce n°8 - Avis des maires et propriétaires
Remarque : L'annexe obligatoire n°3 est intégrée à la pièce n°2 (Etude paysagère).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Madancourt-la-Montagne

le.

1^{er} Mars 2018

Signature

